



**2018/0166R(APP)**

19.7.2018

## **PROJET D'AVIS**

de la commission des transports et du tourisme

à l'intention de la commission des budgets

sur le rapport intermédiaire sur le CFP 2021-2027 – Position du Parlement en  
vue d'un accord  
(COM(2018)0322 – 2018/0166R(APP))

Rapporteur pour avis: Dominique Riquet



## SUGGESTIONS

La commission des transports et du tourisme invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans le rapport qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

### Introduction

1. rappelle les enjeux et les contraintes générales du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) face à la hausse du volume du transport, et le nombre croissant de défis, notamment les défis environnementaux que posent l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>, de particules fines et de gaz polluants, et ce malgré la fixation d'objectifs ambitieux pour la préservation du climat et de l'environnement, ou encore les besoins en recherche et innovation liés au développement des véhicules connectés et autonomes; rappelle également le retard des investissements dans les nouvelles infrastructures ainsi que dans l'entretien des infrastructures existantes;

### CFP

2. rappelle le succès du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) dans le dernier CFP; salue la reconduction du MIE dans le prochain CFP; déplore toutefois une baisse de 12 %, en euros constants, du montant affecté au volet «Transport» et de 13 % de la contribution du Fonds de cohésion; estime que le budget du MIE ne peut être alloué à d'autres programmes en dehors de ses objectifs spécifiques; demande que les montants du MIE soient rétablis, pour le volet «Transport», à 12,3 milliards d'euros et, pour la contribution du Fonds de cohésion, à 11,5 milliards d'euros;

3. souligne l'efficacité de la structure de gouvernance centralisée établie par le règlement MIE; constate que la partie du Fonds de cohésion transférée au MIE a été un grand succès et que la satisfaction des États membres concernés permet d'envisager la reconduction de ce mécanisme sous le prochain CFP; propose, dans ces conditions, qu'une enveloppe de 20 milliards d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) puisse être allouée au MIE en établissant les mêmes règles de gestion que celles appliquées au transfert de gestion du Fonds de cohésion pour le MIE; estime que, compte tenu de l'écart important entre les moyens disponibles et les besoins, cette proposition serait de nature à faire avancer de manière significative les projets RTE-T en Europe;

4. rappelle que le MIE est un mécanisme de subvention et salue la proposition de la Commission européenne de clarifier cet aspect en inscrivant l'instrument financier du MIE dans le nouveau programme InvestEU; déplore que, malgré les prélèvements regrettables au bénéfice du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) au détriment du MIE, la part du transport dans ce fonds soit, quantitativement, loin de l'objectif de 30 % et, qualitativement, souvent loin des critères de la valeur ajoutée européenne; souligne qu'il est important, dans le cadre du prochain CFP, que le programme InvestEU bénéficie à des projets à réelle valeur ajoutée européenne et félicite la Commission d'avoir proposé qu'un des quatre domaines d'investissement identifiés soit les infrastructures durables;

5. rappelle qu'il serait nécessaire de créer une ligne budgétaire consacrée au tourisme compte tenu de l'importance de ce secteur dans l'économie de l'Union, qui représentait 5 % du PIB en 2016, et des responsabilités de l'Union découlant de l'article 195 du traité FUE;

## **Agences**

6. se félicite des nombreuses nouvelles compétences confiées aux agences européennes de transport, notamment l'AESA, l'AESM et l'ERA, au service d'une réelle valeur ajoutée européenne; souligne l'importance de veiller à ce que ces agences bénéficient de moyens suffisants, correspondant à leurs nouvelles responsabilités;

## **Recherche**

7. constate que le soutien à la recherche et au développement dans le domaine du transport représente une urgence cruciale, compte tenu des défis que sont l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>, de particules fines et de gaz polluants, liée à la hausse du trafic et des embouteillages, la nécessité de la transition énergétique et le développement des véhicules connectés et autonomes; rappelle les succès des entreprises communes telles que SESAR, Shift2Rail et CleanSky; estime qu'il est important de continuer à soutenir significativement ces programmes dans le cadre du programme Horizon Europe;

## **Ressources propres**

8. constate que tous les États membres perçoivent d'importantes recettes fiscales et parafiscales directement liées au transport, et qu'un transfert, même minime, des ressources de ce type aux ressources propres de l'Union serait de nature à améliorer les capacités de celle-ci à répondre aux nouveaux défis auxquels elle doit faire face; considère qu'un retour à des ressources propres plus significatives, telles qu'elles étaient prévues lors de la création de la Communauté européenne, est de nature à consolider les capacités d'actions politiques et budgétaires de l'Union.